

PROJET DE RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT OU INNOVATION (RDI)



Chaque année, l'ADEME alloue une partie de son budget au financement de projets de recherche qui n'entrent pas dans les thématiques ciblées par les appels à projets compétitifs proposés par l'ADEME.

Ces aides à la RDI sont destinées aux organismes de recherche (publics ou privés), aux associations, aux collectivités territoriales et aux entreprises.

- ✓ L'éligibilité des projets, hors appels à projets compétitifs, est examinée au cas par cas par les experts de l'ADEME.
- ✗ Sont exclus automatiquement les projets qui ne sont pas dans les priorités de recherche et d'innovation inscrites dans la stratégie RD 2021-2027 :
 - Préservation et restauration des milieux et ressources dans un contexte de changement climatique
 - Économie circulaire dans une optique de résilience
 - Transition écologique des systèmes énergétiques et industriels pour la neutralité carbone
 - Transition écologique et société



OPÉRATEUR



FORME

Subvention
&
Avance Remboursable



INTENSITÉ

Entre 25% et 70%



DATE LIMITE

31/12/2024

CONTACT

Pauline BODIN
Business Developer
Europe & Collaborative Projects

07.50.56.34.63
pbodin@abfdecisions.fr